	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2022	N° 2022-380

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 juin 2022	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	<i>N° 2022-380</i>

Programme 2022/2025 de réhabilitation des aires permanentes d'accueil du Haillan/Eysines et de Saint Médard-en-Jalles - Appel au soutien de l'Etat dans le cadre du Plan Relance - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte des demandes de subvention auprès de l'Etat

Les dernières réglementations et notamment le décret du 26 décembre 2019 relatif aux Aires permanentes d'accueil (APA) et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, impliquent de nouvelles normes d'aménagement et de conditions de fonctionnement des APA. De surcroît, l'ancienneté des aires d'accueil métropolitaines nécessite pour bon nombre d'entre elles une restructuration conséquente allant au-delà des besoins d'entretien courant et de mise en conformité. Ce fut le cas de l'APA de Mérignac/Pessac, Bègles et Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence prochainement (novembre 2022) équipements métropolitains anciens ayant nécessité des travaux d'extension et/ou de réaménagement des unités de vie pour améliorer le confort et les conditions de vie des résidents. Aujourd'hui, c'est au tour des APA de Saint Médard-en-Jalles et du Haillan/Eysines de connaître un programme de réhabilitation complète pour remédier notamment à la vétusté de leurs équipements et améliorer le cadre général de vie de ces deux aires.

Il convient de souligner que sur les deux précédentes demandes d'aides déposées en 2021 auprès de l'Etat, une subvention pour travaux pour l'aire de Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence (30 places) a d'ores-et-déjà été versée par l'Etat à Bordeaux Métropole pour un montant de 192 087€. L'aide concernant l'APA de Bègles devrait être versée courant 2022 à la Métropole pour un montant de 153 672 €.

2. Les objectifs et finalités de ces programmes de réhabilitation

Les objectifs attendus sont l'amélioration globale du cadre de vie et de l'équipement dans sa globalité. En effet, pour les APA du Haillan/Eysines et St Médard en Jalles, il s'agit de travaux de reconstruction complète des unités de vie et des espaces communs. Cette planification prévisionnelle des opérations pour les 2 APA pourrait être décalée dans le temps selon le déroulement de la programmation des travaux de l'APA de Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence dont le démarrage est prévu à l'automne 2022. Les finalités de ce programme de travaux visent une protection optimisée des unités de vie individuelles (intempéries...) et des équipements individuels et communs de l'aire par une sécurisation renforcée (mise en conformité...). Globalement, il s'agit avec ce programme de réhabilitation des aires de procéder progressivement à l'harmonisation des APA de Bordeaux Métropole en veillant à l'homogénéité des aménagements et en améliorant le cadre de vie.

3. Une programmation pluriannuelle en lien avec la fin de travaux de Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence

L'aire permanente d'accueil du Haillan/Eysines (2023-2024) :

Située allée de Jallepont et créée le 1er juin 2006, l'APA du Haillan a une capacité de 24 places réparties sur 12 emplacements dans une parcelle d'une superficie globale de 9330 m². Le programme des travaux va consister en une réhabilitation intégrale de l'aire : mise en conformité des équipements, amélioration des schémas de circulation et des espaces communs et augmentation de la capacité Personne à mobilité réduite (PMR) de l'aire (décret décembre 2019). L'enveloppe prévisionnelle pour la globalité des travaux est estimée à 1 987 873 € H.T dont le descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières annexées à ce rapport.

Cette opération va nécessiter le dépôt d'un permis de construire, la programmation prévoit ainsi pour l'APA du Haillan une notification des marchés publics de travaux d'ici le mois d'octobre 2023 pour un début de travaux à compter de novembre 2023. D'une durée estimée à 8 mois, la livraison de l'aire réhabilitée est prévue en novembre 2024.

L'aire permanente d'accueil de Saint Médard-en-Jalles (2024-2025) :

Située 93 avenue de Mazeau et créée le 28 janvier 2005, l'APA de Bègles a une capacité de 30 places réparties sur 15 emplacements dans une parcelle d'une superficie globale de 7143 m².

Le programme des travaux va consister en une réhabilitation intégrale des 15 emplacements de l'aire : mise en conformité des équipements vétustes ; mise à l'abri des unités de vie (actuellement semi-ouvertes et exposées aux intempéries) et augmentation de la capacité PMR. L'enveloppe prévisionnelle pour la globalité des travaux est estimée à 1 793 250 € H.T. dont le descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières annexées à ce rapport.

La programmation prévoit ainsi pour cette APA un début de travaux à compter d'août 2024 pour une fin de travaux en mars 2025. Ce calendrier reste dépendant de celui de l'APA du Haillan/Eysines.

4. Plans de financement des travaux des APA du Haillan et de Saint Médard-en-Jalles

Le plan de relance de l'Etat prévoit un soutien aux collectivités territoriales enclines à entreprendre des travaux de restructuration lourdes et de rénovation de leur équipement selon des thématiques définies dans le plan. Les aires d'accueil sont ciblées dans ce plan et sont éligibles au soutien financier prévu par ce plan de relance de l'Etat.

Ce faisant, au regard des dispositions ouvertes par ce plan et de la nécessité de poursuivre la campagne de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de la Métropole, le présent rapport a pour objet de solliciter l'exécutif pour :

- adopter le projet de réhabilitation des 2 aires concernées dont le descriptif est annexé à ce rapport,
- adopter le plan de financement qui prévoit une prise en charge totale par la Métropole qui devrait pouvoir être soutenue par l'Etat dans le cadre d'une demande de soutien en cours d'instruction auprès des services de l'Etat,
- adopter les dates de début de travaux des 2 aires telles que mentionnées dans ce rapport,
- approuver les solutions d'accueil temporaire de résidents des aires concernées qui seront trouvées au gré des possibilités foncières de la Métropole. Celle-ci a obligation à offrir des solutions de substitution aux familles impactées par les travaux des aires où elles résident (décret du 26/12/2019 précité).

Au regard des délais d'instruction de la demande de soutien de la Métropole auprès de l'Etat, le plan de financement envisagé est le suivant :

Montage financier :

Le Haillan/Eysines :

Montant travaux : 1 987 873 € H.T. soit 2 385 448 € T.T.C.

Prise en charge Bordeaux Métropole : avance de la totalité en parallèle de la demande de participation du Plan Relance à l'Etat en cours d'instruction.

Participation Etat / Plan de relance : montant moyen et estimatif de 6403 € / place **soit une aide globale estimée à 153 672 € représentant 8% de la dépense subventionnable.**

Saint Médard-en-Jalles :

Montant travaux : 1 793 250 € H.T. soit 2 151 900 € T.T.C.

Prise en charge Bordeaux Métropole : avance de la totalité en parallèle de la demande de participation du Plan Relance à l'Etat.

Participation Etat / Plan de relance : montant moyen et estimatif de 6403€ / place **soit une aide globale estimée à 192 090 € représentant 11% de la dépense subventionnable.**

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de la Métropole

VU les articles L.1611-4 et L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLH,

VU le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains locatifs destinés au gens du voyage et pris par l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la délibération n°2020/511 du 18 décembre 2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°36732 du 21 mai 2021 relative à la première demande de subvention de Bordeaux Métropole à l'Etat pour son programme 2021 de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence et de Bègles, appel au soutien de l'Etat dans le cadre du Plan Relance,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les programmes de travaux présentés dans ce rapport et joints en annexe pour les 2 aires permanentes d'accueil concernées (Le Haillan/Eysines, Saint Médard-en-Jalles), contribuent à remédier à la vétusté des équipements et à améliorer le cadre de vie et à mettre en conformité progressivement les équipements d'accueil des gens du voyage de Bordeaux Métropole au regard du décret du 26 décembre 2019 précité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver pour les aires permanentes d'accueil du Haillan et de Saint Médard-en-Jalles, le programme et le calendrier de travaux ainsi que le plan de financement,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ce programme et aux solutions temporaires qui en découleront pour l'accueil de substitution des résidents des aires concernées,

Article 3 : d'imputer cette dépense sur le budget principal de l'exercice 2022 et 2023 au chapitre 21, comptes 21318 et 21351, fonction 554 et la recette au chapitre 13, compte 1311, fonction 554.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Stéphane PFEIFFER
DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022	